



ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1772, 1773, 1775 ET 1776 (RÈGLEMENTS D'URBANISME)

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 19 août 2024, les règlements suivants :

- le règlement numéro 1772 intitulé : « **Règlement de construction** »;
- le règlement numéro 1773 intitulé : « **Règlement de lotissement** »;
- le règlement numéro 1775 intitulé : « **Règlement de permis et certificats** »;
- le règlement numéro 1776 intitulé : « **Règlement régissant la démolition d'immeubles** ».

Ces règlements sont entrés en vigueur le 19 septembre 2024, soit à la date de délivrance, par la Municipalité régionale de comté de Bécancour, du certificat de conformité.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 26 septembre 2024.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville